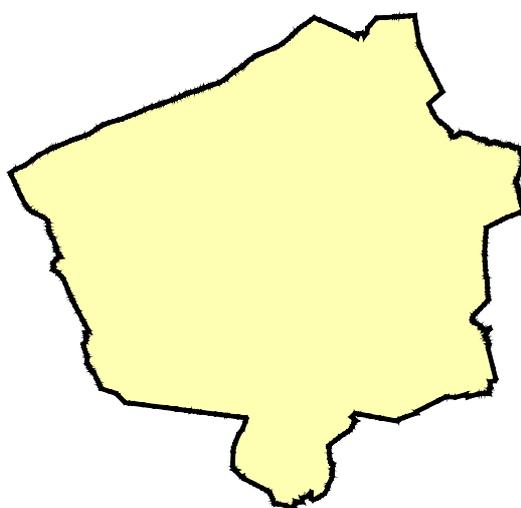


## COMMUNE DE LIGNY-LE-RIBAUT (45)

## Plan Local d'Urbanisme



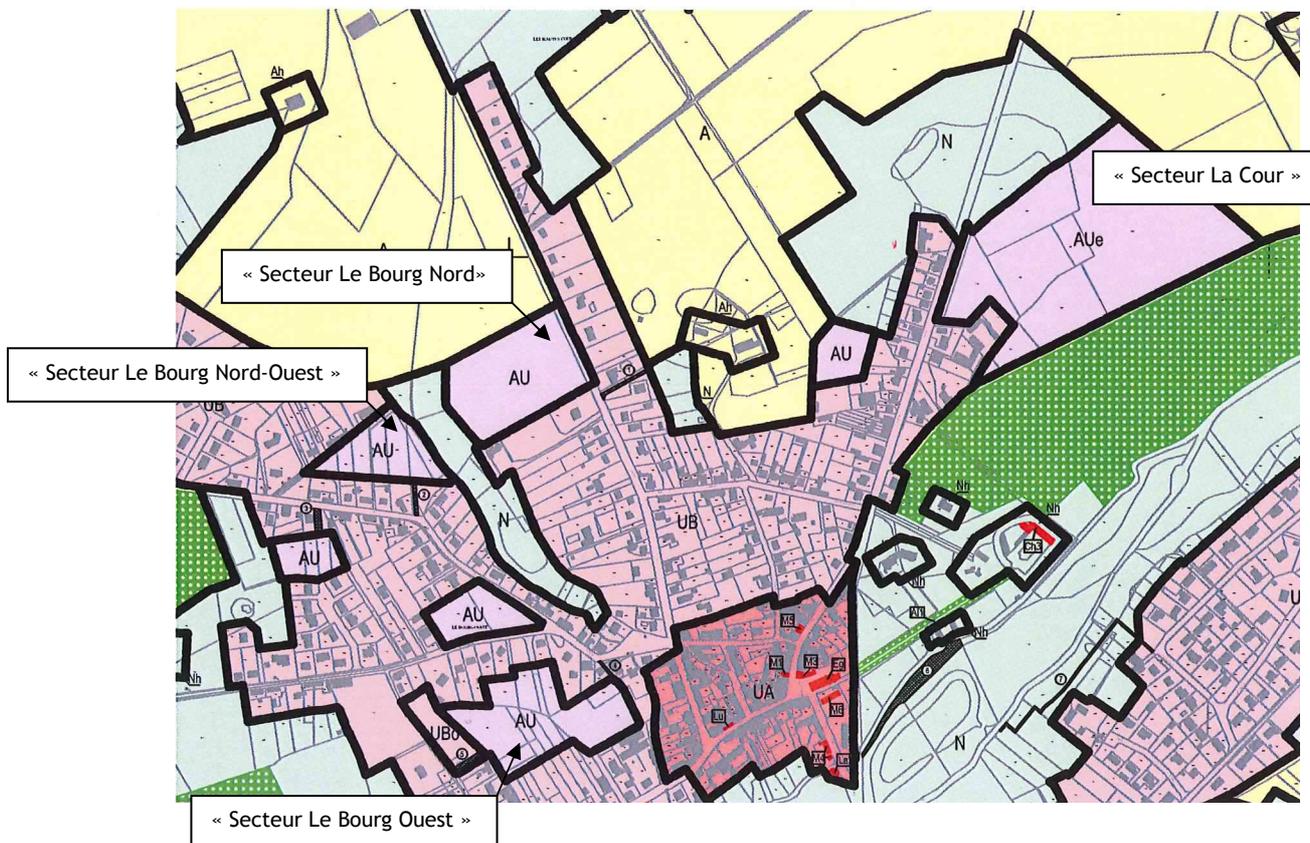
## ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Objet	Date
Approuvé le	31 mai 2013
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

## PREAMBULE

Les orientations d'aménagement, élaborées en cohérence avec le PADD, permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de ses futurs quartiers aux lieux-dits :

- « Le Bourg Nord »
- « Le Bourg Nord-Ouest »
- « Le Bourg Ouest »
- « La Cour »



De ce fait, les opérations de constructions ou d'aménagement dans ces secteurs doivent être compatibles avec les présentes orientations d'aménagement.

## Contexte

Ce secteur se situe à l'entrée Nord du Bourg, le long de la RD 19. Il s'inscrit dans la continuité du bourg et fait face à un linéaire urbanisé. Il s'appuie à l'Ouest sur un boisement.

D'une surface de 2.1 ha, il représente un vrai enjeu en terme d'aménagement de par sa situation en entrée de bourg. Il s'agira donc de permettre la réalisation d'un nouveau quartier en liaison avec ceux existants, préservant une image qualitative de l'entrée de bourg.

## Objectifs d'aménagement de la zone

- Finaliser l'urbanisation de la zone Nord du bourg.
- Mettre en relation les différents quartiers périphériques.
- Assurer une bonne intégration paysagère du site, notamment vis-à-vis des usagers de la R.D 19 et du bois en arrière plan.
- Aménager des espaces publics pour créer des espaces de rencontre et de vie à l'échelle de ce nouveau quartier.

## Définition des principes d'aménagement

Le projet a défini plusieurs principes d'aménagement : cf préconisations et schéma ci-après.

### 1. Les circulations

#### Les voies routières et les accès à la zone

- Un seul accès par la RD 19.

#### Les cheminements piétonniers

- Les voiries s'accompagneront de cheminements piétonniers paysagers.
- Une liaison douce sécurisée le long de la RD 19 sera aménagée.

#### Les aires de stationnement

La zone devra comprendre des places de stationnement sur le domaine public afin d'éviter la surcharge des trottoirs lors de l'accueil de visiteurs. Ce stationnement devra être dispersé sur tout le secteur.

### 2. Les espaces verts

- Un aménagement paysager d'entrée de ville le long de la RD 19.
- Un espace paysager avec bassin de gestion des eaux pluviales au point bas du site.
- Un traitement paysager des cheminements piétonniers sera systématique.

### 3. Les espaces publics

Deux placettes arborées seront réalisées afin de créer des espaces de vie et de rencontre. Le mobilier urbain devra être propice à favoriser cette fonction (banc, poubelle, éclairage etc...).

# Orientations d'aménagement « Secteur Le Bourg Nord »

**LEGENDE**

- \* Etat initial
- Périmètre du projet
- Voirie existante
- \* Trame paysagère et gestion du pluvial
- Espace paysager avec noue végétale
- Autre espace à paysager
- Accompagnement végétal
- \* Voiries et circulation douce
- Voirie principale
- ↔ Liaison douce
- Accroche à la voirie existante
- ▨ Placette et stationnements



50 m

### Contexte

Le secteur à aménager se situe au cœur des premières extensions du bourg, au Nord Ouest du centre ancien.

D'une surface de 1.1 ha, il est actuellement inoccupé (anciennes parcelles agricoles).

### Objectifs d'aménagement de la zone

- Densifier le tissu urbain du quartier.
- Apporter une nouvelle offre de logements proche du cœur de bourg.

### Définition des principes d'aménagement

Le projet a défini plusieurs principes d'aménagement : cf préconisations et schéma ci-après.

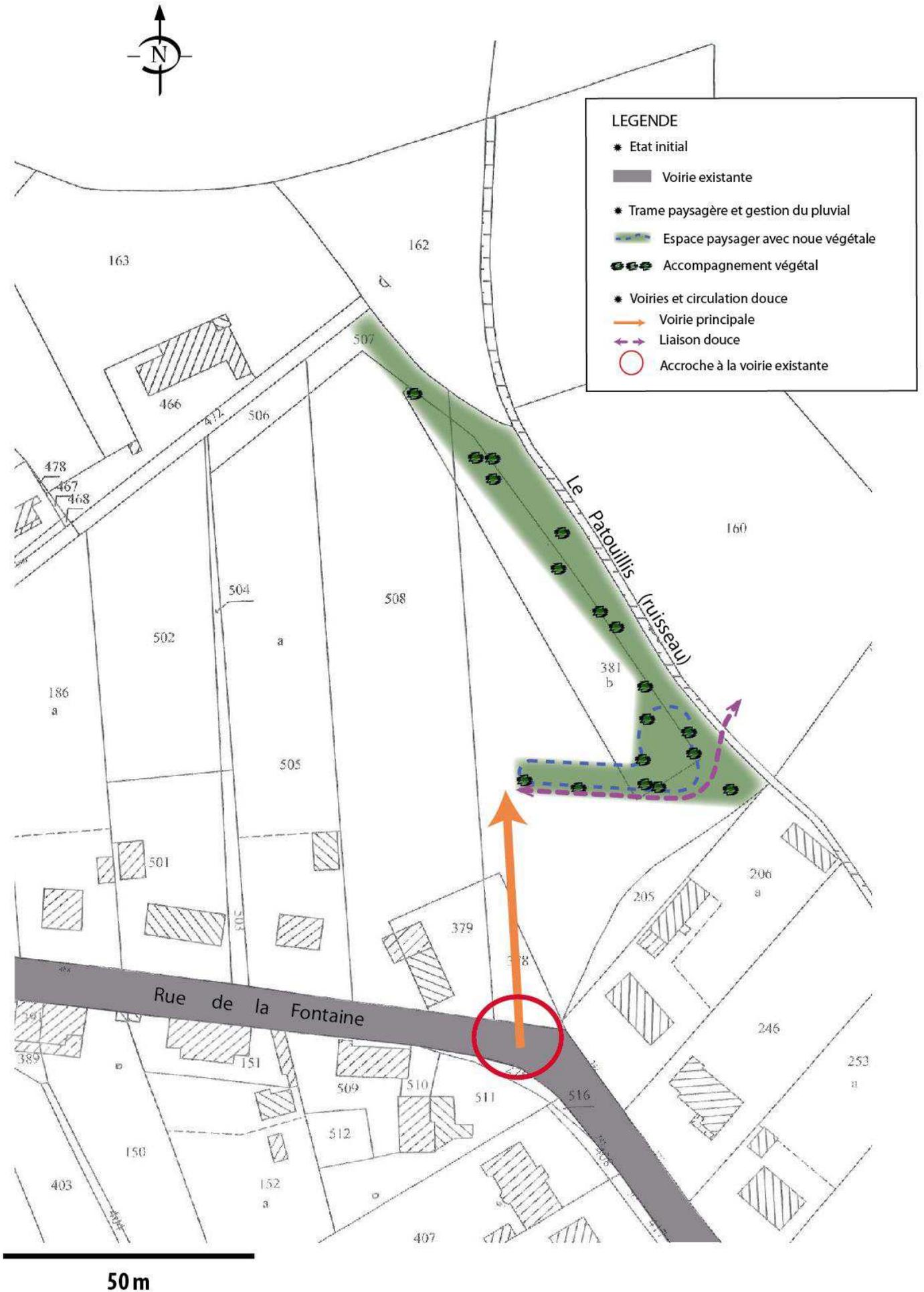
#### **1. Les voies routières et les accès à la zone**

- Une seule liaison avec la rue de la Fontaine est possible.
- Une liaison douce en direction du Patouillis, depuis la nouvelle voie à créer, sera aménagée.

#### **2. Les espaces verts**

- Un espace paysager avec bassin de gestion des eaux pluviales au point bas du site.
- Un espace paysager et planté le long du Patouillis.

# Orientations d'aménagement « Secteur Le Bourg Nord-Ouest »



## Contexte

Le secteur à aménager est localisé à l'Ouest du bourg.

D'une superficie de 2.1 ha, ce site est constitué actuellement par des fonds de jardins ou des parcelles inoccupées et permettra la création d'un nouveau quartier au cœur de la zone urbaine du bourg. Il représente de vrais enjeux en terme d'aménagement au sein d'un tissu pavillonnaire déjà bien en place. Il s'agira donc de permettre la réalisation d'un nouveau quartier en liaison avec ceux existants.

## Objectifs d'aménagement de la zone

- Assurer une bonne couture avec le tissu adjacent par des liaisons piétonnes et automobiles.
- Mettre en place plusieurs accès pour répartir les flux automobiles.
- Aménager des espaces publics pour créer des espaces de rencontre et de vie à l'échelle de ce nouveau quartier.
- Densifier le tissu urbain du quartier.
- Apporter une nouvelle offre de logements proche du cœur de bourg.

## Définition des principes d'aménagement

Le projet a défini plusieurs principes d'aménagement : cf préconisations et schéma ci-après.

### 1. Les circulations

#### Les voies routières et les accès à la zone

Les liaisons avec les quartiers environnants seront au nombre de trois. Elles se feront au Nord au niveau du chemin de la Taille des Vignes, au Sud au niveau de la RD 16 et à l'Ouest au niveau de la rue du Stade.

#### Les cheminements piétonniers

Les voiries s'accompagneront systématiquement de cheminements piétonniers.

#### Les aires de stationnement

La zone devra comprendre plusieurs places de stationnement sur le domaine collectif afin d'éviter la surcharge des trottoirs lors de l'accueil de visiteurs. Ce stationnement devra être dispersé sur tout le secteur.

### 2. Les espaces verts

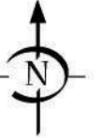
La voie sera accompagnée d'une bande plantée qui permettra d'atténuer l'impact des futures constructions tout en préservant un aspect naturel encore très présent dans le quartier (propriétés importantes avec arbres d'envergures).

Un traitement paysager accompagnera également la gestion des eaux pluviales : bassin de gestion des eaux pluviales paysager et noues paysagères.

### 3. Les espaces publics

Un espace paysagé et planté devra être réalisé au cœur du projet afin de créer un nouvel espace central de vie et de rencontre. Le mobilier urbain devra être propice à favoriser cette fonction (banc, poubelle, éclairage etc...).

**Orientations d'aménagement**  
**« Secteur Le Bourg Ouest »**



**LEGENDE**

- ★ Etat initial
- Périmètre du projet
- Voirie existante
- ★ Trame paysagère et gestion du pluvial
- Espace paysager avec noue végétale
- Autre espace à paysager
- Accompagnement végétal
- ★ Voiries et circulation douce
- Voirie principale
- ↔ Liaison douce
- Accroche à la voirie existante
- Placette et stationnements

50 m

## Contexte

Le secteur à aménager est localisé à l'entrée Nord/Est du bourg. D'une superficie de 6.9ha, ce site est constitué actuellement par des fonds de jardins et des friches. Il représente un vrai enjeu en terme d'aménagement du bourg en créant un nouveau quartier rassemblant les équipements scolaires et sportifs. Il modifiera également l'entrée Nord/est du bourg.

## Objectifs d'aménagement de la zone

- Apporter un nouvel emplacement de qualité aux équipements scolaires et sportifs.
- Permettre un accès aisé et sécurisé à l'ensemble des équipements.
- Offrir un stationnement correspondant aux besoins du site.
- Assurer une bonne couture avec le tissu adjacent par des liaisons piétonnes et automobiles.
- Mettre en place plusieurs accès pour répartir les flux automobiles.
- Renforcer la qualité de l'entrée du bourg au niveau de la R.D.15.
- Assurer une bonne transition entre les équipements et l'espace naturel environnant.

## Définition des principes d'aménagement

Le projet a défini plusieurs principes d'aménagement : cf préconisations et schéma ci-après.

### 1. Les circulations

#### Les voies routières et les accès à la zone

Les liaisons avec les quartiers environnants seront au nombre de deux. Elles se feront à l'Ouest au niveau de la rue du Général Leclerc et au Sud/Est au niveau du chemin rural dit de l'Enfer.

#### Les cheminements piétonniers

Les voiries s'accompagneront systématiquement de cheminements piétonniers. Elles se prolongeront jusqu'au cœur du bourg via le chemin qui passe à l'arrière de l'urbanisation et arrive Place de l'Eglise.

#### Les aires de stationnement

Elles seront dimensionnées selon les besoins sachant qu'elles permettront d'accueillir les parents d'élèves en semaine et les usagers des équipements sportifs le soir et le week-end. Elles seront fortement plantées afin de préserver un aspect rural aux lieux.

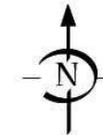
### 2. Les espaces verts

Ils joueront un rôle important dans ce nouveau quartier situé en entrée de bourg. La frange plantée en rive de la R.D.15 sera renforcée afin d'offrir au usagers de la voie une entrée de qualité où l'espace vert aura un fort impact. Cette frange verte permettra également de limiter l'impact des futurs bâtiments.

En plus de cet aménagement d'entrée de bourg, une autre bande verte en périphérie Nord/Ouest et Nord/Est permettra une meilleure transition avec l'espace naturel et atténuera l'impact du nouveau quartier en arrivant du Nord/Est par le chemin de l'Enfer. Elle permettra de préserver des arbres existants en limite du site et complétés de plantations d'essences locales.

La voie sera accompagnée d'une bande plantée pour renforcer l'image d'un nouveau quartier prenant en compte la qualité de vie et le respect des nombreux espaces naturels de la commune.

# Orientations d'aménagement « Secteur La Cour »



**LEGENDE**

- \* Etat initial
- Périètre du projet
- Voirie existante
- \* Trame paysagère
- Espace vert de transition
- Accompagnement végétal
- \* Voiries et circulation douce
- Voirie principale
- ⇄ Liaison douce
- Accroche à la voirie existante

50 m